

### Séance du 22 juillet 2019

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-deux juillet 2019, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel FERNANDEZ, Maire.

Date de convocation : 04/07/2019

**PRESENTS** : Messieurs Daniel FERNANDEZ, Georges BONNARD, Gérard BLAIN, Claude LAUDET, Mesdames Marie-Hélène RAVAUTE, Martine MEGE, Isabelle MAGNAN, Gérard BERTRAND, René BORNE -

**Excusée** : Nicole UGHETTO

Madame Isabelle MAGNAN a été nommée secrétaire de séance.

- **Délibération modificative du budget** : délibération du 17 mai 2019 concernant les amortissements doit être complétée suite au contrôle de la Préfecture.

Délibération approuvée à l'unanimité

- **Restitution de cautions** : suite au départ des locataires de l'appartement de la mairie (2<sup>ème</sup> étage) et de la maison de la Cure.
- 

Délibération approuvée à l'unanimité

- **Contrat de progrès avec Agence de l'Eau 2020-2022** : ce contrat est proposé à la signature de l'Agence de l'eau, du Département, de la communauté des communes et des communes.

Les engagements sont les suivants :

La CCD s'engage à :

- Porter un service mutualisé
- Assurer l'animation du contrat et la coordination de la démarche, via la convention de service commun
- Accompagner les communes pour la mise en œuvre de leurs projets
- Organiser et participer au comité des financeurs, assurant le suivi et pilotage du contrat
- Animer la commission intercommunale Eau et Assainissement.

Les communes s'engagent à :

- Réaliser les opérations indiquées selon l'échéancier prévu à l'article 3.
- Respecter les critères d'éligibilité aux aides (prix de l'eau minimum, indice de connaissance patrimoniale, remplissage de l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement).

Délibération approuvée à l'unanimité

➤ **Adhésion au service mutualisé eau et assainissement à la CCD :**

Afin de suivre le contrat de progrès 2020-2022 et accompagner les communes, un poste mutualisé sera nécessaire.

Pour ce faire, la CCD met en place une convention de service commun avec les communes concernées, suivant les modalités de répartition définie dans la convention.

Après lecture de la convention, le conseil municipal autorise la signature de la mutualisation du poste permettant d'animer le contrat et d'accompagner les communes sur des solutions mutualisées.

Délibération approuvée à l'unanimité

➤ **Murs de soutènement :** M. le Maire propose de déposer une demande de subvention commune auprès du département pour les travaux suivants :

- mur de soutènement sur espace communal du coucouri : devis 14 876,00 € H.T.
- mur de soutènement de la terrasse du snack de la base de loisirs municipale : devis 1 500,00 € H.T.

Délibération approuvée à l'unanimité

➤ **Divisions parcellaires zone artisanale :** plusieurs parcelles à vendre. Un appel à projet a été envoyé à toute la population. Date limite de dépôt des candidatures au 1<sup>er</sup> septembre.

➤ **CRECHE à la Cure :**

La PMI a donné son accord. Les services de la DDT d'accessibilité sont venus sur place et ont rendu un avis favorable avec certaines mises aux normes d'accessibilité.

Les travaux pourraient être pris en charge par la CAF à hauteur de 80 %.

Le technicien des bâtiments de la CDD a demandé des devis. Le projet ne peut pas être inscrit avant 2020 au budget de la CDD qui prendrait en charge les 20 % restant.

Une ouverture est espérée au printemps 2020.

L'entretien courant du bâtiment sera à la charge de la commune et aucun loyer ne sera réclamé à la crèche.

➤ **Le Lavoir du Désert :** « Les mardis de St Nazaire » remportent un vif succès sans nuisances particulières pour les riverains.

➤ **Local place du Chenevier :** est mis à disposition du Lavoir le temps du Festival des Airs de rue,

➤ **PLU :** (CCD : Communauté des Communes du Diois)

Jeudi 25 juillet : 2<sup>ème</sup> commission CDPNAF à la Préfecture en présence du bureau d'études, la CCD et de M. le Maire.

Si la commission rend un avis favorable, le PLU pourra alors être soumis à enquête publique pendant 2 mois.

➤ **Enquête publique :** la CCD propose d'utiliser le dispositif de l'enquête publique unique sur des programmes ou plans relatif à la commune pour le schéma d'assainissement communal et le PLU communal. Le recours à l'enquête publique

unique représente une économie budgétaire pour la commune qui n'aura pas à réaliser une enquête publique pour le schéma d'assainissement. La conduite technique par la CC Diois représente un appui technique important pour ce type de procédure. Le coût relatif au temps de travail des agents de la CCDiois chargé de la gestion de la procédure seront supportés par la commune.

Délibération approuvée à l'unanimité

➤ **Bennes à cartons** : nouvelle proposition de la CCD. Une benne de 30 m<sup>3</sup> avec habillage bois qui serait vidée lors des déchetteries mobiles. Les adjoints doivent se rendre sur place avant de valider l'emplacement auprès de la CDD.

➤ **Renommer les viols et calades** :

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les noms suivants à certaines ruelles du village :

- viol du fournil,
- viol des Echarenes,
- montée des terrasses,
- passage de la coiffeuse,

et de renommer l'espace Raspail par :

- espace Chenevier.

Délibération approuvée à l'unanimité

➤ **Divagation des chiens** : suite à de nouvelles plaintes concernant les chiens, un nouveau courrier sera adressé à tous les habitants. La commune achètera 3 bornes propreté avec sacs de déjections pour inciter les propriétaires à ramasser les déjections de leurs animaux .

Un arrêté sera également pris par M. le Maire et envoyé à la gendarmerie.

➤ **Vogue** : à ce jour, la proximité des bois interdit les feux d'artifice (risque d'incendie).

➤ **Elections municipales en Mars 2020** : 1<sup>er</sup> tour le 15 mars, le 2<sup>ème</sup> tour le 22 mars

Date limite inscription sur la liste électorale : 7 février 2020.

Date limite de candidature : 27 février 2020

➤ **Accessibilité** : les travaux concernant les toilettes handicapés de l'école et de la rampe d'accès sont en cours.

Suivront les toilettes handicapés salle des fêtes et la tablette d'accueil du TIS.

➤ **Agence postale communale** : plus aucun versement liquide ne sera possible pour les professionnels et les associations.

➤ **Poste ATSEM** : nouveaux emplois aidés « Parcours Emploi Compétences » sur 1 an pris en charge à 60 % par l'Etat.

La commune a reçu les 3 personnes qui ont fait acte de candidature spontanée.

Candidature retenue : Pauline Menielle qui va s'installer à St Nazaire le Désert.

Délibération approuvée à l'unanimité

- **Maison forestière** : signature du contrat de vente avec l'agent immobilier.
- **Poste agent entretien** : suite départ de l'agent en poste, un nouveau recrutement est organisé ; les entretiens se feront la semaine prochaine.
- **Philomène** : la 1<sup>ère</sup> phase des travaux est terminée. Inauguration prévue le 7 septembre avec remise du chèque à la commune en remboursement de l'avance des frais.
- **Tour de table** :
  - boîte aux lettres de l'agence postale communale déplacée par les employés municipaux pour faciliter son accès.

**Fin 23h00**